



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

11/06/2026

AFFICHEE LE :

11/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 29

VOTANTS : 32

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

18 juin 2026

L’an deux mil vingt six, le 17 juin , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Sandrine VAUDREVILLE, Clément HUYGHE, Alexia ATCHIRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTEL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Stéphane DUPONT, André VROMET, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Philippe BOMBLED, Murielle DUVET

ABSENTE : Laurence FILOCHE-GARNIER

PROCURATIONS : Bertrand HAVARD à Mickaël MARIE, Julie-Anne BIZET à Eline LOURTEL, Marine THOMAS à Stéphane DUPONT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D’ÉLÈVES ET AUX PROJETS ÉDUCATIFS EN FAVEUR DES JEUNES DE LA VILLE DE MONDEVILLE – ANNÉE 2026

DELIBERATION N° **DELIB-2026-107**

RAPPORTEE PAR : Madame Marion DESHAYES



Comme chaque année, la ville de Mondeville réaffirme le rôle important des différentes associations d'élèves et de parents d'élèves de la ville et leur assure son soutien dans les différentes actions qu'elles entreprennent en faveur des élèves.

Il est néanmoins rappelé que le montant global des subventions qui leur sont versées est déterminé par le budget voté chaque année par le Conseil municipal.

Suite à leur demande, il est proposé de soutenir les actions de :

- le Foyer socio-éducatif du collège Gisèle GUILLEMOT,
- les Associations de Parents d'Elèves des écoles de Mondeville (Centre, Langevin, Tilleuls).

Ainsi, il est proposé d'attribuer les montants suivants :

Associations	Soutien versé en 2025	Proposition 2026
Maison des Lycéens du lycée polyvalent Jules VERNE	500 €	Pas de demande
Foyer socio-éducatif du collège Gisèle GUILLEMOT	500 €	750 €
Association des parents d'élèves du PLATEAU	200 €	200 €
Association des parents d'élèves l'Ecole ensemble (centre)	500 €	750 €
Plein accord parents Instits (Langevin)	500 €	750 €

Les montants proposés tiennent compte de l'intérêt des demandes formulées par les associations (projets spécifiques ou pas) et de leur situation financière.

Par conséquent,

Vu l'article L.1611-4 du Code des Collectivités territoriales,

Après consultation de la Commission Education, Enfance et Jeunesse qui s'est réunie le 4 juin 2026,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ACCORDER** les montants de subventions aux associations précitées tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;

Pour le Foyer socio-éducatif du collège Gisèle GUILLEMOT (750 euros) :

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	32	0	0	0



Pour l'Association des parents d'élèves du Plateau (200 euros) :

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	32	0	0	0

Pour l'Association des parents d'élèves l'Ecole ensemble (centre) (750 euros)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	32	0	0	0

Pour l'association Plein accord parents Instits (Langevin) (750 euros) :

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	32	0	0	0

- **D'AUTORISER** Madame la maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	32	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET